

aura lieu vers la mi-septembre. Le jour sera indiqué plus tard.

La corporation du collège craint devoir informer, dès à présent, le public, qu'à la rentrée des classes, cet automne, le cours élémentaire anglais sera confié aux Frères des Ecoles Chrétiennes, au nombre de huit, dont quatre professeurs d'anglais, dirigés par l'un d'entre eux qui a été pendant six ans à la tête d'une école normale à Rouen, et qui est venu de France aux frais du collège. Le cours anglais, ainsi tenu par les bons Frères, continuera cependant à être, comme par le passé, entièrement sous le contrôle de la corporation et sous l'intendance du supérieur de la maison, qui sera responsable envers les parents des élèves.

Les C. C. Frères acceptent et rempliront le programme de cette section du Collège; ils enseigneront les langues anglaise et française grammaticalement, l'arithmétique, la Tenue des livres, l'écriture soignée, l'Histoire Sainte, des Notions d'Histoire ancienne et moderne, l'Histoire du Canada, la Géographie, le Dessin linéaire et le Toisé. Comme les Frères se chargent du personnel de cette section du Collège, les parents trouveront en eux des maîtres éprouvés dans la bonne éducation des enfants; ils désirent aussi enseigner la tenue et l'écriture, ils auront donc une classe pour les enfants qui n'auraient pas encore été aux écoles, ou qui ne seraient pas encore assez avancés dans la lecture pour commencer leur cours d'études.

Du reste, rien ne sera changé pour ceux qui entreront au Collège déjà capables dans la lecture et l'écriture; pour ces derniers, le cours élémentaire anglais sera, comme par le passé, de trois ans.

15 juillet 1850.

Nouveaux Agents.

MM. J. B. Lionnais, Inst. Portneuf,
H. A. Trépanier, Inst. St. Stanislas,
Alexis Beaulieu, march. Ste. Claire,
ont bien voulu se constituer Agents pour notre feuille dans leurs localités respectives.

Correspondances.

J. D. L.—écr., St. Thomas.—Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné. Cet abonnement date du 16 mai.
M. J. B. L.—Inst. Portneuf.—Journaux expédiés, votre abon. date du 15 courant. Nous acceptons vos offres.
M. Isidore B.—Inst. Deschambault.—Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné. Cet abonnement date du 16 mai dernier.
M. H. A. T.—St. Stanislas.—Lettre reçue; journaux expédiés. Votre abonnement date du 28 mars. Vos offres sont agréées.
M. Dolphice T.—Ste. Geneviève.—Lettre reçue; journaux expédiés.
Messire L.—St. Henri.—Reçu 6 mois.
M. J. B. D.—Deschambault.—Lettre reçue.
M. Jos. G.—St. Irénée.—Lettre reçue; journaux expédiés.
M. Al. B.—Ste. Claire.—Lettre reçue; nous acceptons vos offres.

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

10 juillet.

Goëlette Ono, pilote François Nadeau.—Navire Jane & Barbara, pilote Germain Belanger.—Loodianah, pilote Joseph Genest.—Barque Springfield, pilote Julien Langlois.—Ellergill, pilote Jean Charles Wagner.—Mississippi, pilote Pascal Dick.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus

de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevrons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. Pabbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damas-Robin.
Ste. Anne de la Pêrade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr. N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	O. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles — — —	F. X. Larue.
Ste. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lionnais, Inst.
Ste. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolphice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
Ste. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
Ste. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault.
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu.
Ste. Marie, (Beauce,) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. N. P.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorje, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. Pabbé Langevin.
Beauport, — — —	M. Pabbé Bernard.
Château-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. Pabbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.